



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assujettissement

Question écrite n° 32600

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les interrogations des Français sur le fait que des multinationales implantées en France échappent à l'impôt sur les sociétés. Présent depuis neuf ans en France, la chaîne de café Starbucks n'a ainsi jamais payé d'impôt sur les sociétés. La chaîne de restaurant KFC est dans la même situation depuis son implantation dans l'hexagone, il y a dix ans mais bénéficie néanmoins de la TVA réduite ! Alors que ces entreprises réalisent des bénéfices importants, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour taxer ces entreprises en fonction de leur activité réelle en France.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32600

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7366

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)